
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Anne-Sophie LARIVIERE, Alice LEGRAND, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI, Lucien DELANOY, Denis GERNEZ, Elisabeth GOURLANT, Emma MATTIUZZO, Nicola PEZZA, Renata SZUBA

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Maryline BOLIN

Ordre du jour :

- Tours de garde 30/06 et 07/07
- Règlement salle des fêtes
- 14 juillet
- Syndicat des eaux
- 70 rue d'enfer
- Passage à gué
- Travaux entretien (portail école, nettoyage rues,)
- Subvention ELA
- Questions diverses

La séance ouverte à 19H et close à 21H20

Objet: Convention travaux extension conduite eau potable - DE 2024 15

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical des Vallées du Gy et de la Scarpe du 13 juin 2024 concernant les travaux d'extension de conduite d'eau potable nécessaires à l'urbanisation demandés par les communes et à la charge de celles-ci.

Elle précise à l'assemblée qu'en plus d'un devis, une convention déterminant les modalités d'exécution et de financement devra être signée entre la commune et le Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer les conventions concernant les travaux d'extension ou de déplacement des conduites d'eau demandés par la commune.

Objet: Mise en sécurité 70 rue d'enfer - DE 2024 16

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il va être nécessaire d'intervenir au plus vite pour la mise en sécurité des bâtiments situés au 70 rue d'enfer pour éviter que davantage de débris ne tombent sur la voie publique au risque de blesser un usager de la voirie.

Pour ce faire, elle précise qu'elle a demandé à 3 entreprises de réaliser un devis et que seules 2 ont souhaité répondre. Elle présente donc 2 devis présentant des travaux identiques : nacelle, destruction du pignon proche de la route et de la toiture abîmée, fermeture du mur restant avec des toles, tous les gravats restent sur place :

- 1er devis : MCR habitat : 3806.31 € HT
- 2nd devis : Legrand déconstruction : 1850 €HT

Après délibérations, le conseil municipal à 10 voix pour et une abstention, valide le devis de l'entreprise Legrand construction. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments du 70 rue d'enfer.

Objet: Proposition achat parcelle B300 - DE_2024_17

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal le retour qu'elle eu du service tutélaire et du juge pour l'achat de la parcelle B300. Elle précise que le juge a fixé un prix minimum de vente à 25 000 € net vendeur et demande au conseil municipal s'il souhaite augmenter ou non la précédente offre fixée à 20 000€.

Après délibérations, le conseil municipal unanime autorise Madame le Maire à faire une offre maximum à 25 000 € net vendeur tout en essayant de négocier avec le juge le prix de vente au vu des frais engagés par la commune pour la mise en sécurité des bâtiments.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle B300 dans les conditions mentionnées ci dessus.

Objet: Subvention à l'association ELA - DE_2024_19

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'association ELA indiquant que 25 élèves de l'école de Noyellette ont participé à l'opération "mets tes baskets et bats la maladie" et sollicite la commune pour une subvention financière au profit de l'association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 50 euros à l'association ELA.

Objet: Financement voyage scolaire - DE_2024_20

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de l'ARPIG pour le financement du voyage scolaire de l'année de 2024-2025 qui emmènera les enfants en Normandie du 2 au 6 juin 2025.

Elle précise que le coût par enfant est de 519 € et qu'il est réparti par tiers entre le SIVU, la commune et la famille.

Elle demande au conseil municipal s'il accepte de financer ce voyage par un tiers soit 173 € par enfant.

Après délibérations, le conseil municipal unanime valide le financement du voyage à un tiers par enfant soit 173 €.

Objet: Ajout clause règlement utilisation salle des fetes communale - DE_2024_21

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire expose que suite à une location particulière réalisée dernièrement, et l'organisation d'urgence des élections législatives, il est nécessaire de revoir le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Elle propose d'ajouter la clause suivante dans le règlement :

"Le Maire se réserve le droit d'annuler à tout moment la réservation de la salle si l'évènement peut nuire à la réputation de la commune et/ou à la sécurité des usagers de la salle ou du voisinage.

Il en est de même en cas de réquisition de l'Etat pour quelques raisons que ce soit.

Dans ces deux cas, l'acompte sera remboursé.

Si l'évènement mentionné au contrat n'est pas respecté, que la commune en prend connaissance après la fin de location et que l'évènement a nuit à la réputation de la commune et/ou à la sécurité des usagers de la salle ou du voisinage, le chèque de caution sera encaissé dans sa totalité. "

Après délibération, le conseil municipal, unanime, valide la proposition de Madame le Maire et l'ajout de la clause sus mentionnée dans le règlement d'utilisation de la salle communale dès aujourd'hui.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

14 juillet : une commémoration sera organisée à 11h au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur. Il est convenu que les conseillers se retrouvent le vendredi 12/07 à 18h pour préparer la commémoration, en cas de beau temps ca se fera sous le préau de l'école si mauvais temps à la salle des fêtes.

Nettoyons Noyellette : Une nouvelle édition de l'opération "Nettoyons Noyellette" est fixée au 14 septembre 2024. la communication sera passée dans les boites aux lettres en temps voulu.

Travaux d'entretien : il est prévu de nettoyer et repeindre le portail de l'école. Guillaume, Nicola et Antoine sont volontaires pour le faire. Ils s'organisent ensemble pour fixer les dates des travaux.

Signatures :

Président de séance :

Secrétaire de séance :